

La **consultation conjugale** est assurée par des diplômés [en conseil conjugal](#).

Leur formation leur permet de "tenir conseil", avec des personnes confrontées à des difficultés affectives et sexuelles dans leur vie de couple ou dans leurs relations en général.

La consultation est possible en individuel ou en couple, de façon ponctuelle ou dans un suivi inscrit dans la durée.

Tenu à la neutralité et à la [confidentialité](#), le conseiller conjugal soutient chez les consultants la capacité à communiquer leur vécu, à donner du sens à leurs conflits et à décider de la suite qu'ils souhaitent donner à leurs relations en souffrance.

La consultation ne vise pas à maintenir la relation à tout prix, mais peut amener à un nouveau départ sur des

bases plus saines
ou à une
séparation
sur laquelle des
mots
et
du
sens
auront été
mis

Comme l'ensemble des membres de l'équipe, les conseillers conjugaux interrogent leur pratique en permanence à travers leur formation continue.

N'hésitez pas à prendre contact avec l'accueil au **010 22 55 88**.